

base du calcul de l'impôt de telle sorte que cela ne soit pas au détriment des provinces qui veulent progresser, on ne sera pas satisfait du système. Cela veut dire que chacune des provinces du Canada, si elle veut faire progresser son régime fiscal, doit s'en tenir à la politique suivie en Ontario. Elles ne peuvent pas aller plus vite que cette dernière.

M. Thomson (Battleford-Kindersley): En marche arrière!

M. Saltzman: Parfois en marche arrière. En Ontario, le gouvernement provincial assume maintenant certains frais d'éducation. Toutefois, le fardeau de l'éducation est loin de passer du palier municipal au palier provincial. Il y a d'autres provinces qui aimeraient aller plus vite. Il y en a d'autres qui, et pour cause, aimeraient changer la façon de répartir les frais scolaires mais elles ne peuvent le faire en vertu de l'accord actuel.

• (1720)

Il y a un autre grief connexe, que formule le Manitoba. On a récemment permis à l'Ontario d'effectuer une réduction d'impôts générale qui a été acceptée et qui est acceptable en vertu de la formule actuelle. Quand le Manitoba a voulu réduire ses impôts de façon sélective et non pas générale, pour en faire bénéficier surtout ceux qui ont besoin d'aide, sa demande a été refusée. Nous avons donc un régime qui encourage les impôts régressifs et qui décourage quiconque veut l'améliorer. Le gouvernement fédéral n'a pas su nous doter d'un régime fiscal progressif et dit aux provinces qu'il s'y opposera de toutes les façons possibles. Il faut que cette attitude change. C'est une plainte légitime et le gouvernement fédéral devrait pouvoir présenter une mesure législative qui en tienne compte.

Bien que je le comprenne, je déplore le fait que la province de Québec ait décidé de ne pas laisser percevoir ses impôts comme les autres provinces. Nous pouvons dire que le Québec est un cas spécial. Chaque province est un cas spécial, mais peut-être le Québec est-il un cas un peu plus spécial que les autres. Je crois que cette province a des susceptibilités et des problèmes spéciaux qui doivent être adoucis et, dans la confédération, nous devons courber un peu l'échine pour ménager les susceptibilités de n'importe quel groupe. Je déplore toutefois, monsieur l'Orateur, la tendance d'autres provinces à vouloir faire de même. Le Québec, qui est en ce moment-ci une province pauvre qui reçoit de l'aide des autres, peut adopter cette position à cause de ses besoins culturels, mais c'est une tout autre paire de manches quand l'Ontario, la province riche du Canada, et peut-être les autres provinces riches, décident d'agir de même.

Ceci entraînera finalement la destruction complète du principe de péréquation. Il ne suffit pas que le gouvernement fédéral déclare que tout gouvernement a le droit de prendre sa part fiscale et de se retirer. Ceci ne favorise pas les provinces dont la part fiscale est faible. Le ministre me rappellera peut-être dans la suite du débat qu'il existe une garantie prévoyant que si les recettes sont insuffisantes, le gouvernement fédéral versera la différence. Considérant le passé de notre gouvernement, je me permets de déclarer que nous n'avons aucune garantie, après l'exemple des soins médicaux et de l'éducation post-secondaire. La seule garantie qu'ont les provinces est celle de l'application continue de la formule de péréquation et de l'interdiction d'y échapper. Sinon, personne n'aura confiance en l'avenir.

Le gouvernement fédéral a également fait savoir qu'il avait l'intention de se retirer des programmes de partage

des frais—soins médicaux, assurance-hospitalisation et éducation post-secondaire, car les coûts ont dépassé ses prévisions. Il fait comprendre que les provinces se sont montrées irresponsables dans l'application de ces programmes de partage des coûts et que, pour les années qui restent, il limitera sa participation à une augmentation de 15 p. 100 au plus. Monsieur l'Orateur, je considère qu'il est immoral, inhumain et malhonnête de la part d'un gouvernement de faire valoir de tels arguments.

Notre parti a appuyé avec le plus grand enthousiasme un programme national d'hospitalisation et d'assurance-médicale. Nous avons pensé qu'il devait exister des normes nationales dans ces domaines et que, quelles que soient les différences culturelles, linguistiques ou de modes de vie dans notre pays, ces garanties étaient si fondamentales qu'elles devaient être offertes à tous les Canadiens. Le gouvernement a pris les mesures appropriées dans cette direction, bien qu'avec réticence et quelque 30 années après que Mackenzie King les ait promises, mais nous n'avons jamais pensé qu'il renierait ses promesses. Les provinces riches qui ont organisé leur propre infrastructure sont en bonne posture. Elles avaient suffisamment de ressources dans les premières années de l'application de ces programmes, elles ont pu prendre les moyens de respecter le programme de partage des coûts et se préparer à l'avenir en organisant un service médical et d'hospitalisation. Mais ce n'est pas équitable envers nos régions les plus pauvres et nos provinces qui commencent seulement à pleinement exploiter ces programmes.

Le gouvernement fédéral s'est montré injuste d'une autre façon. Il n'a prévu aucune souplesse alors qu'il est le principal responsable des excédents de dépenses. A cause de la rigidité appliquée à ces deux programmes, il est virtuellement impossible à une province de réduire ses frais ni de trouver de meilleurs moyens d'assurer ses services. Or, le gouvernement accuse les provinces de dépenses excessives et semble oublier que chacune d'entre elles doit contribuer pour la moitié. Pour certaines, c'est presque plus difficile que pour le gouvernement fédéral. Il incombe au gouvernement fédéral d'assurer aux provinces qu'il poursuivra ces programmes nationaux à coût partagé.

Si un changement devait intervenir et si le gouvernement fédéral estime ne pas avoir un contrôle suffisant, plusieurs choix s'offrent à lui. L'un serait de prévoir une plus grande souplesse afin que les provinces puissent agir à leur guise et l'autre serait pour le gouvernement de prendre à charge le coût total du programme. Bien sûr, j'éprouve certaines réserves, comme nous tous, à l'égard des programmes à frais partagés. Nous savons qu'ils provoquent des difficultés mais ce ne sont pas celles énumérées par le gouvernement fédéral pas plus que les raisons invoquées par lui. Certains de nos meilleurs programmes sont totalement gérés par le gouvernement fédéral. Il est possible qu'il doive se retirer des programmes à frais partagés pour adopter des programmes entièrement gérés par les provinces ou par lui. Si cette tendance doit se faire jour j'estime, en toute justice pour les provinces et surtout les plus pauvres, que le gouvernement fédéral devrait assumer le coût total des programmes médicaux et hospitaliers comme il le fait pour la sécurité de la vieillesse et l'assurance-chômage.